

**3121 - Construction et restructuration
des collèges publics**

**Reconstruction de la demi-pension du collège
de LAUTERBOURG - Acquisition de terrain**

Rapport n° CP/2013/904

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'acquisition d'une parcelle de terrain auprès de la commune de LAUTERBOURG dans le cadre des travaux de reconstruction de la demi-pension du collège de LAUTERBOURG.

Dans le cadre du projet de reconstruction de la demi-pension du collège de LAUTERBOURG, il s'avère nécessaire d'acquérir auprès de la commune de LAUTERBOURG une superficie de 3,77 ares en limite actuelle de l'emprise du collège.

La commune de LAUTERBOURG a donné son accord de principe à la cession d'une fraction de la parcelle section 6 n° 56 devant permettre la réalisation des travaux de reconstruction de la demi-pension du Collège de LAUTERBOURG.

Il vous est demandé d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de l'emprise nécessaire aux travaux de reconstruction de la demi-pension du Collège de LAUTERBOURG.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la commune de LAUTERBOURG d'une fraction de parcelle de terrain issue de la parcelle 56 en section 6, de 3,77 ares nécessaire aux travaux de reconstruction du collège de LAUTERBOURG,*
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL